

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	5
Présents	20	Absents non représentés :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>25</b>

L'an deux mil quatorze, le 18 Février à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Février 2014, après convocation légale reçue le 12 Février 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, Mme Sabine CHAUVET, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Lila HAMMACHE, Mme Françoise LAFURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie NIGUET, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M. Jean-Michel VIDAL, M. Lucien STANZIONE.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à Yannick LIBOUREL),  
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
M. Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Nicole NEYRON, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),  
Mme Annie ROUSSET, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Aménagement du nouveau quartier de Beaulieu à Monteux – Mission de maîtrise d'œuvre – Autorisation au Président à signer l'avenant n° 5**

Monsieur Lucien STANZIONE, Vice-président, explique qu'une procédure d'appel d'offres restreint avait été mise en œuvre concernant la maîtrise d'œuvre du nouveau quartier de Beaulieu à Monteux.

Le marché de maîtrise d'œuvre n° 99 /2006 a été notifié le 26.01.2007.

Le groupement est composé actuellement de la Société GRONTMIJ Environnement et infrastructure, mandataire du groupement, et de la Société ILEX.

Il est nécessaire de conclure un avenant n° 5 ayant pour objet la transmission universelle du patrimoine de « GRONTMIJ Environnement et Infrastructure » vers sa société mère, « GRONTMIJ S.A », à compter du 30.11.2013.

Cette nouvelle identité n'entraîne aucune modification des conditions du marché.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Lucien STANZIONE, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 5 avec GRONTMIJ SA, domiciliée 140, Boulevard Malesherbes 75017 PARIS, mandataire du groupement de Maîtrise d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



## AVENANT N°5

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT, représentée par Monsieur le Président, domiciliée à 340, Route d'Avignon BP 75 – 841 70 MONTEUX

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement de maîtrise d'œuvre constitué de :

- **GRONTMIJ SA**,  
Domiciliée sis 140, boulevard Malesherbes – 75017 PARIS  
RCS Paris B 338 329 469  
Laquelle s'est substituée à Grontmij Environnement et Infrastructures (ci-après « GEI »).  
Agissant en qualité de Mandataire du groupement.

**Agence locale :** GRONTMIJ SA  
53 rue Jean Zay  
69802 Saint-Priest

- **Guerric PERE, ILEX**  
Domicilié sis 7, place Puvis de Chavannes – 69006 LYON  
RCS LYON 342 780 046

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché n° 99/2006

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du nouveau quartier de Beaulieu à MONTEUX

- Date de la signature du marché public ou de l'accord-cadre : 15/01/2007
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Inchangé.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : Inchangé.

### D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'acter les conséquences sur le marché concerné de la transmission universelle du patrimoine de GEI vers sa société mère, la société Grontmij SA, dont la date d'effet est le 30 novembre 2013.

A compter de cette date, Grontmij SA se substituera à GEI dans l'exécution du marché concerné, l'opération de transmission universelle du patrimoine entraînant de plein droit le transfert au profit de Grontmij SA de l'ensemble des droits et obligations résultant dudit marché.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ Paiement :

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché sur le compte suivant :

Titulaire du compte	GRONTMIJ SA
Banque - Domiciliation	BPI FRANCE FINANCEMENT MAISONS ALFORT
Code Banque	18359
Code Guichet	00043
Numéro de Compte	0007731151
Clé RIB	71

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité des signataires	Lieu et date de signature	Signature
<b>GRONTMIJ SA,</b> Domiciliée sis 140, boulevard Malesherbes – 75017 PARIS RCS Paris B 338 329 469  <u>Agissant en qualité de mandataire du                      groupement, au nom de l'ensemble des                      membres du groupement.</u>		Pour le Président Directeur Général - Monsieur Sébastien Pailhes   <b>GRONTMIJ SA</b>  Les Hauts de la Duranne 370 rue René Descartes - CS 90340 13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Tél. 04 42 99 27 27 - Fax 04 42 99 28 41

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)